

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 septembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 19 septembre 2013

Publié le 27 septembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Pierre PRIBETICH	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean ESMONIN	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Nathalie KOENDERS	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Hélène ROY	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Jean-Yves PIAN	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Philippe CARBONNEL	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Alain LINGER	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	M. Franck MELOTTE	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Louis LAURENT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Roland PONSAA	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Michel ROTGER	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Louise BORSATO	M. Jean DUBUET
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. François NOWOTNY	M. Patrick ORSOLA
M. André GERVAIS		Mme Françoise VANNIER-PETIT.

#### *Membres absents :*

M. Gilbert MENUT	M. Michel JULIEN pouvoir à M. André GERVAIS
M. Jean-Patrick MASSON	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Joël MEKHANTAR	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Christophe BERTHIER	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Nelly METGE	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Rémi DELATTE	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mme Michèle CHALLAUX	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Etude sur les copropriétés dans les quartiers ANRU : sollicitation des co-financements**

Le Grand Dijon s'est engagé en 2005 dans un programme de rénovation urbaine (PRU) ambitieux concernant les quartiers de grands ensembles. Six sites - les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, Le Mail à Chenôve, Le Centre-Ville à Quetigny, le Bief du Moulin à Longvic et Le Belvédère à Talant - font l'objet de la convention ANRU d'agglomération.

Les projets menés sur ces quartiers ont permis notamment une requalification d'une part, des espaces et équipements publics et d'autre part, de l'offre d'habitat à travers des opérations de démolition-reconstruction ou de réhabilitation des logements à loyer modéré ainsi que la construction de programmes immobiliers en accession à la propriété et en locatif libre.

Les copropriétés situées dans ces quartiers n'ont cependant pas fait l'objet d'actions au titre des programmations engagées. De ce fait, le décalage entre le parc neuf ou rénové constitué, pour ces ensembles résidentiels, un risque de fragilisation et de dépréciation.

Aussi, dans le prolongement du PRU d'agglomération, et en articulation avec le programme d'actions du PLH 2009-2014, notamment son action 4.2-1, le Grand Dijon a lancé, en concertation avec les communes concernées, une étude portant sur onze copropriétés situées dans les quartiers en rénovation urbaine. La mission vise à définir les modalités d'une action partenariale adaptée à la situation de chacune d'elle, en lien notamment avec les dispositions du programme communautaire de « reconquête du parc privé ancien » et les mesures nationales.

Il est rappelé que le prestataire retenu est le bureau d'études Urbanis pour un montant de prestation de 62 575 € HT.

Afin d'optimiser le financement de cette étude, il est proposé de solliciter les concours mobilisables, en particulier celui de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Vu l'avis de la Commission Habitat,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les co-financements mobilisables en faveur de cette étude ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.